



FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

3 Place de la Mairie
86240 ITEUIL

CODIR du 30 mai 2020

Visio Réunion - Application ZOOM

RELEVE DE DECISIONS

Samedi 30 mai de 17h30 à 20h30

Présents : BONNIER Sylvie, BORDEREAU Françoise, BOUDY Didier, CHOSSON Jean-Claude, FONTANEL - BARBIER Luisa, GUEROULT Gérard, KUSTER Gérard, LEFFET Fabienne, MOUA Kay-Joua, PAVIOT Ghislaine, PERNOT André, PERNOT Henryvonne, PIGNATARO Bernard, PIGNATARO Hélène, ROLLAND Régine, ROUSSET Benjamin, ROUSSET Jean-Patrick, TASSY Véronique, TRAVAILLEUR Dominique, VIDAKOR Christian,

Directeur Général : Yannick MEUNIER,
Directeurs Techniques Nationaux : Christine BEL, Jean-Michel RUELLE,

Excusés : COLOMBET Christiane, LASSERRE Jean-Pierre, RINGUEDET Françoise,

1 - Explication fonctionnement de la réunion :

- ⇒ Explication modération et prise de parole
- ⇒ Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette réunion et s'assure que tous vont bien. Il remercie Yannick MEUNIER qui participe à raison de 3 à 4 fois par semaine aux réunions par visio organisés par le CNOSF ou le Ministère. Il nous semble être le moment de partager des informations et des documents qui étaient joints à l'ordre du jour. Il indique que c'est une période difficile pour lui car il a un contre coup de son accident cardiaque d'octobre dernier. IL est content de pouvoir reprendre contact avec tous.
Ce confinement, avec des conséquences fortes sur le monde associatif et sportif, fut tout de même une période bien difficile à vivre.

2 - Point sur la reprise de notre activité - le CNOSF prépare le « rebond » pour la rentrée :

- ⇒ Phase 2 déconfinement : Yannick Meunier, le directeur, nous rappelle la réouverture des gymnases à compter du 02 juin pour les départements « vert » et le 22 juin pour les départements « oranges ». La rédaction des protocoles sanitaires a été très encadrés par le Ministère qui profite de la situation pour reprendre la main sur le mouvement sportif en général.
Jusqu'à maintenant : seule était autorisé la pratique individuelle et en extérieur. Fabienne LEFFET précise que des mairies refusent d'ouvrir les gymnases en attente des protocoles. Le Ministère nous demande d'actualiser notre fiche de reprise. Christian VIDAKOR rajoute que

de nombreuses mairies ne rouvrent pas car la désinfection des gymnases va coûter cher aux collectivités.

La reprise des sportifs de haut niveau est autorisée mais notre Fédération et notre discipline ne sont pas reconnus Haut Niveau. Il n'y a pas de sportifs de haut niveau reconnus pour notre fédération.

- ⇒ Le directeur nous rappelle les dispositifs mis en place par le Ministère
- Carte passerelle : présentation du nombre de structures affiliées. Carte qui permet de faire 3 essais aux élèves. Il faut s'inscrire sur un lien (20 clubs à ce jour). Françoise BORDEREAU précise que son club participe à ce dispositif depuis plus de 10 ans avec le collège de sa ville et que c'est un bon dispositif pour faire connaître la pratique.
 - Soutien club : rappel du processus : processus de don déductible des impôts. Don de Décathlon de 100 000 € au CNOSF. Les associations doivent s'inscrire pour bénéficier des dons. Fabienne LEFFET précise que, pour les clubs omnisports, c'est l'association omnisport qui s'inscrit et non la section.
 - Le Président nous rappelle que le Ministère avait lancé une enquête sur les conséquences de cette période COVID 19 sur les associations. Apparemment, il n'y aura pas de dispositif spécifique du Ministère des Sports ; il faut donc profiter de tous ces dispositifs pour compenser les pertes éventuelles (lotos, manifestations, fête de clubs, subventions municipales, etc. ...) même s'il n'y a pas eu les coûts des compétitions. Certains dirigeants commencent à apprécier la tranquillité des weekends imposée par le confinement. Il faudra trouver les moyens de remotiver ceux-ci.
 - <https://beta.monclubpresdechezmoi.com/> : recensement de tous les clubs et, à terme, possibilité d'inscrire les résultats sportifs pour les clubs. Ce dispositif permettra aux futurs adhérents de connaître les clubs à proximité de leur domicile.
 - Fonds de dotation Paris 2024 : financement complémentaire des entreprises dans un futur proche. Beaucoup d'énergie déployée par le CNOSF avec l'agence nationale du Sport : task force. Très actif sur la reprise.

3 - Réflexions pour la saison 2020/2021

- ⇒ Réflexion sur la reprise de la pratique en septembre sachant que seuls les solistes peuvent pratiquer actuellement. Des maires (comme celui de Lens dont nous avons copie de la lettre en PJ) proposent aux clubs de demander le remboursement de la licence. Ce qui est Inconcevable pour le CNOSF et la quasi-unanimité du mouvement sportif car les licences représentent une part importante des budgets des fédérations et qu'elles ne correspondent pas à des prestations de service. Le remboursement pourrait les mettre en danger économique. Le CNOSF préconise plutôt la mise en place d'un plan d'accompagnement pour la rentrée avec si cela est possible une remise sur licences. Comment aider les clubs à la reprise ? Comme il n'y a pas eu de compétitions, il n'y a pas eu de dépenses pour les clubs mais aussi pas de recettes (pas de gala, pas de loto ...). Cette année nos organes déconcentrés ne pourront pas avancer l'argument de perte financière dans l'organisation des compétitions, et ils perçoivent des cotisations.

Se pose également le problème du report des Jeux Olympiques qui impose juridiquement le report des AG électives de certaines fédérations.

Le Code du Sport (et nos statuts) indique que les élections doivent être organisées avant le 31 décembre de l'année qui suit les Jeux Olympiques, soit maintenant avant le 31

décembre 2021. Afin de respecter les statuts des Fédérations un décret ministériel doit sortir et il y a un accord du Ministère, après intervention du CNOF, pour que les élections puissent se dérouler jusqu'au 30 avril 2021.

Beaucoup de Fédérations ont le même problème que nous pour leurs organes déconcentrés. A savoir que les Assemblées Extraordinaires que nous avons prévues pour qu'ils modifient leurs statuts en fonction des nouvelles dispositions statutaires obligatoires n'ont pu se tenir du fait des mesures de confinement ayant amené d'une part au report de l'AG fédérale et d'autres parts à l'annulation des AGE des organes déconcentrés.

La majorité des fédérations vont donc reporter leur AG Elective à fin mars voir fin avril en toute légalité. De ce fait, le Budget Prévisionnel 2020 qui devait être établi en deux parties, 1^{er} janvier au 31 aout et 1^{er} septembre au 31 décembre va redevenir un Budget Prévisionnel en année civile.

J'ai donc demandé à Véronique TASSY de m'adresser un nouveau BP en année civile qui tienne compte de toutes les actions qui ne seront pas réalisées et elles sont nombreuses. Il sera fait de même pour la pratique FFTB avec le report de la Coupe d'Europe et du Mondial.

Il est nécessaire d'évaluer les ressources que nous pouvons dégager pour accompagner nos clubs, nos cadres et tous les acteurs de notre Fédération comme nos partenaires, lors de la reprise en septembre. Comme déjà indiqué dans un courrier il n'est pas envisageable que notre Fédération puisse terminer l'exercice avec un excédent.

Voir également si nous devons revoir l'affectation du résultat que nous avons adopté lors du dernier CODIR pour accentuer cet accompagnement.

Par contre concernant les cadres nous ne pourrions intervenir que pour ceux qui avaient fait l'effort de suivre des formations permettant une rémunération.

L'élaboration du BP 2020 va donc prendre un certain temps. Il faudra ensuite trouver une répartition juste de cet accompagnement.

Didier BOUDY propose d'interroger les clubs pour savoir ce qu'ils souhaiteraient, et quels sont leurs attentes, un peu comme l'a fait l'Etat qui a aidé les autoentrepreneurs après avoir fait une enquête avant de lancer ce dispositif.

Le Président pense qu'il faudrait alors faire bien attention aux questions posées pour que les clubs ne soient pas ensuite déçus. Il demande à Didier de lui adresser les questionnaires pour exemple.

Christian VIDAKOR propose de joindre le courrier du CNOF pour bien informer les clubs sur le non-remboursement des licences.

Véronique TASSY explique que les clubs attendent soit un soutien financier soit une remise sur les licences ou la gratuité des compétitions l'année prochaine. Attention sur l'enquête auprès des clubs.

Françoise BORDEREAU propose également d'envoyer le courrier du CNOF aux clubs, elle estime rassurant de savoir que les autoentrepreneurs ont été aidés, elle souhaite voir ce qui s'est passé pour les autres cadres et conçoit qu'il est difficile de faire un questionnaire pour correspondre à tous les clubs et on risque de les décevoir.

Luisa BARBIER-FONTANEL prend la parole car elle estime que c'est à la Fédération de faire les propositions et surtout en direction des salariés des clubs surtout pour les clubs qui ont fait l'effort de maintenir les salaires sans faire appel aux aides de l'Etat et sans les mettre en chômage partiel.

Yannick Meunier propose de voir ce que les clubs ont fait pour leurs salariés.

Véronique TASSY ne comprend pas pourquoi certains clubs n'ont pas fait appel au chômage partiel et aux aides de l'Etat et pense que ce n'est pas alors à la Fédération de se substituer à l'Etat.

Kay Joua MOUA nous fait part du cas de sa sœur, autoentrepreneur, qui a bénéficié d'une aide de l'Etat.

Luisa BARBIER-FONTANEL n'a pas mis en place de chômage partiel car elle a poursuivi son activité pour garder le lien avec les athlètes.

Le Président souhaite poursuivre la réflexion après avoir travaillé sur le Budget Prévisionnel, il faudra bien aider les clubs à la reprise car, actuellement, on peut émettre de nombreux doutes sur les conditions de la reprise sachant que seule la pratique soliste a pu reprendre à ce jour. Il propose d'interroger les clubs présents lors de l'AGO de fin juin et voir s'il faut faire une enquête.

Nous ne savons toujours pas quand pourra reprendre l'entraînement des duos et équipes/groupes.

Fabienne LEFFET précise qu'il ne faut pas oublier les petits clubs qui lancent d'habitude des actions pour redémarrer et attention aux parents qui ne pourraient pas faire reprendre leurs enfants. Elle se dit très inquiète pour les petits clubs qui n'ont pas de trésorerie.

Le Président souhaite que les clubs se saisissent de tous les dispositifs lancés par l'Etat. Il ne faut pas attendre que l'aide de la Fédération.

Didier BOUDY indique qu'il n'est pas sûr que les clubs qui recevront une aide sur licences répercuteront celle-ci auprès de leur public ni qu'ils pratiquent aussi une baisse de leur cotisation.

Fabienne LEFFET pense que c'est aux organes déconcentrés de s'inquiéter de ce que leurs clubs ont le plus besoin. C'est les mieux placés pour le savoir et faire remonter ces informations à la Fédération.

Le Président pense qu'il ne faut pas faire comme nos instances internationales qui ne s'intéressent actuellement qu'aux règles techniques des années 2022 ou 2023 sans se préoccuper de l'état sanitaire et économique actuel des fédérations.

Il faut beaucoup se préoccuper de nos clubs et de nos jeunes. Le Président a missionné Jean-Michel RUELLE, Didier BOUDY et Christine BEL pour qu'ils élaborent un programme de reprise du sport (utiliser notamment la base vidéo de la Nomenclature pratique FFTB).

Ghislaine PAVIOT considère qu'il sera très dur de faire repartir les clubs, risque fort de perte d'adhérents. Monter des stages pour redynamiser les clubs. Voir éventuellement des compétitions à la fin du trimestre 2020 ou stages en commun.

Le Président répond qu'il a aussi missionné Jean Michel pour la mise en place d'une compétition, en collaboration avec la commission athlètes. Sinon déjà dans le plan d'action « normal » 2020 il était prévu de reconduire le stage commun pratique FFTB – pratique NBTA et d'initier des stages de découvertes de la Danse Pompon.

⇒ Le geste juste : Jean-Michel RUELLE propose de profiter de la reprise pour refaire du lien et diffuser des sujets de dimension nationale même si d'un territoire à l'autre, la reprise ne sera pas la même. Retravailler les bases en insistant sur la qualité de la pratique et le geste juste. Donner du crédit à ce qu'on a l'habitude de faire. Notamment sur le système de jugement qui doit être revu au niveau international. Ils ont travaillé sur un PowerPoint et Didier va regarder pour la meilleure diffusion.

Didier BOUDY estime qu'il convient d'utiliser un mode de diffusion pour toucher le plus grand nombre d'athlètes avec un format Facebook (des live, des interviews, chaine YOUTUBE ...) dynamique : point administratif, nouveau système de jugement international, séance type. Être plus visible.

Christine BEL nous informe que de nombreux clubs ont poursuivi leurs activités ainsi que les cadres NBTA (nombreuses réunions avec l'application ZOOM a un coût réduit et sans déplacement).

Jean-Michel RUELLE propose de faire des actions dans des conditions très professionnelles sans se substituer aux entraîneurs de clubs.

Le Président souhaite que ces actions bénéficient au plus grand nombre (8.000 athlètes en attente d'accompagnement au-delà de nos champions. (une séance type)

Christian VIDAKOR propose de voir comment les structures déconcentrées pourraient intervenir pour contrôler ce qui se passe dans les clubs – les aider dans la mise en place des gestes barrières par exemple.

⇒ Réflexion sur les catégories et classifications :

Catégories :

Le Président précise qu'au niveau international, les catégories 2020 ont été garanties pour 2021 : 3 catégories : junior / senior / adulte. Les motivations sont bien spécifiques au niveau international.

Luisa BARBIER-FONTANEL a demandé que ce soit appliqué en France. Il est parlé d'équité.

Le Président précise qu'il convient d'analyser les conséquences sur la composition des équipes et la faisabilité technique informatique (Benjamin Rousset). Qu'en termes d'équité cela peut-être dans les deux sens. Réflexion à mener d'ici le prochain CODIR de juin.

Classifications N1 – N2 – N3 : dans la mesure où on n'est pas allé jusqu'aux finales. Réflexion à mener par Jean-Michel Ruelle.

Kay Joua MOUA nous fait part d'une réflexion au sein de la commission athlètes qui sont plutôt enclins à ce qu'il y ait une adéquation entre les décisions internationales et les décisions françaises. C'est un avis même s'il est d'abord important de bien définir les axes de travail de la commission des athlètes.

Le Président demande à Jean Michel de rappeler les motivations de la décision internationale. Celui-ci indique qu'au niveau international les compétitions ont lieu seulement tous les 2 ans et que dans beaucoup de pays les sélections, très souvent indépendantes des compétitions nationales, étaient déjà effectuées. Ce n'est donc pas du tout le même problème qu'au niveau national.

Luisa BARBIER-FONTANEL propose de garder les chorégraphies des équipes pour la saison prochaine pour sauver les montages faits en 2020, même si on ne sait pas si on aura les mêmes athlètes en 2021.

Le Président indique qu'il y a des personnes pour et des personnes contre. Pour lui le problème est d'abord celui de la faisabilité et il propose de poursuivre la réflexion.

4 - Congrès 2020 :

⇒ Le 13 mars dernier à la suite de l'intervention télévisée du Président de la République, le Bureau Fédéral a pris en urgence la décision à l'unanimité de reporter les AG prévues les 28 et 29 mars 2020 à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, du fait de la mise en place du confinement, au 27 et 28 juin 2020. Le 2ème tour des élections municipales vient d'être fixé au dimanche 28 juin. Par ailleurs la phase 2 de déconfinement qui court jusqu'au 22 juin permet de nouveau les déplacements de plus de 100 km.

⇒ Le Président Fédéral indique que le congrès était prévu le samedi après-midi et le dimanche matin. Il est donc possible pour lui, en adaptant un peu l'ordre du jour, de traiter tous les points de celui-ci sur la seule journée du samedi en débutant le matin.

Bien sûr la tenue de ces AG sur la seule journée du samedi 27 juin reste sous réserve que les conditions de déplacements et de rassemblements ne redeviennent plus restrictives. La Fédération travaille sur d'autres possibilités d'organisation de ces AG si celles-ci ne pouvaient se tenir le 27 juin prochain. Les mandats et procurations délivrés pour les 28 et 29 mars restent valables mais d'autres formulaires vont être adressés aux clubs pour les AG du samedi 27 juin 2020. Un nouvel ordre du jour va être adopté par le CODIR.

Vote sur le report des AG prévues les 28 et 29 mars 2020, puis reportées au 27 et 28 juin 2020 à la seule journée du samedi 27 juin 2020 :

POUR : 16 voix – Abstention : 4 voix

⇒ Lieu : Les AG des 28 et 29 mars était prévu à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN. Compte tenu des difficultés de transport, aérien notamment, la possibilité d'organiser les AG dans une salle mise à disposition par le Crédit Agricole sur Poitiers a été étudiée. Les coûts respectifs d'organisation ont été envoyés aux membres du CODIR. L'organisation sur Poitiers est nettement moins disant. Elle permet par ailleurs un déplacement plus simple pour le secrétariat (mise en place des mesures sanitaires).

Après débat, le choix du CODIR se porte sur Poitiers avec :

POUR : 13 voix – Contre : 1 – 6 Abstentions : 6

⇒ Le Président précise qu'un CODIR aura lieu dimanche 28 juin donc : prise en charge des frais des membres du CODIR. Bernard PIGNATARO ne sait pas s'il travaillera ou pas ce week-end là et Gérard KUSTER nous précise qu'il doit subir une intervention chirurgicale fin juin (décalé du fait du COVID).

Didier BOUDY rappelle que ce CODIR était déjà prévu dans le calendrier fédéral.

⇒ Le Président indique qu'il va proposer un nouveau calendrier fédéral tenant compte des dates de formation fixées par les commissions pour surtout fixer les dates des Assemblées Générales Extraordinaires des Organes déconcentrés qui n'ont pu se tenir. Il y aura ensuite un vote du CODIR sur ce nouveau calendrier.

Par contre il indique que dès à présent on peut voter sur la nouvelle date de l'AG Elective de la Fédération qu'il propose au 27 et 28 mars 2021, comme finalement nous faisons habituellement. Il demande s'il y a des observations sur cette proposition.

Yannick MEUNIER demande si l'on suit la même procédure : Pour ou Contre le 27 ou 28 mars 2021. IL envoie la motion aux membres du CODIR par l'application Zoom.

⇒ Françoise BORDEREAU demande alors la parole pour savoir ce qui techniquement nous empêcherait de faire cela entre septembre et décembre.

Le Président répond qu'il faut d'abord adopter les nouveaux statuts fédéraux le 27 juin, ce qui n'est pas sûr. Après les organes déconcentrés doivent prévoir dans les règles une 1^{ère} AGE avec condition de quorum tout en respectant les délais puis une 2^{ème}. Cela lui semble difficile d'organiser tout cela avant le 5 et 6 décembre. Comme le CNOSF a posé l'aspect juridique au Ministère et que nous avons maintenant la marche à suivre, il lui semble difficile de ne pas suivre celle-ci. L'ensemble des fédérations vont suivre cette démarche.

Françoise BORDEREAU demande ce que vont faire les autres fédérations.

Le Président répond que la majorité va faire comme nous. Certaines fédérations qui avaient effectué leur dernière AG Elective avant le 31 décembre 2016 sont contraints de la faire avant le 31 décembre 2020.

Sylvie BONNIER demande si nous ne pouvons pas attendre le nouveau calendrier fédéral pour voter.

« *Coupage de la connexion quelques minutes* »

Véronique TASSY indique qu'elle est d'accord avec Sylvie car elle n'a pas eu le temps de voir avec Jean Claude CHOSSON pour le calendrier des compétitions NBTA pour décaler ce qui était prévu.

Le Président pense qu'il faut savoir anticiper et organiser. Il ne comprend pas pourquoi pas attendre. Le CNOSF a présenté l'analyse juridique et cela permet de faire une année de plein exercice plus intéressant pour réaliser l'accompagnement fédéral pour les clubs. Il ne voit pas le rapport entre le calendrier pour les organes déconcentrés et la date qu'il propose. Il faudrait lui donner des arguments. Qu'est ce qui gêne dans cette date-là.

Sylvie BONNIER dit que c'est pour essayer de voir si nous n'arrivons pas à tout faire pour le 5 ou 6 décembre.

Le Président répond qu'il n'a pas raisonné comme cela.

Le Président maintient sa proposition. Chacun doit prendre ses responsabilités

VOTE sur la proposition d'organiser l'AG élective fédérale les 27 et 28 mars 2021

POUR : 4 - CONTRE : 13 - ABS : 2

L'AG élective fédérale n'aura donc pas lieu les 27 et 28 mars 2021

Le Président indique qu'il prend cela comme un vote de défiance. Qu'il portera cette question lors de l'Assemblée Générales mais que tous n'ont pas réfléchi aux conséquences de celui-ci.

Il proposera un nouveau calendrier fédéral en indiquant que c'est en accord avec le CNOSF et le Ministère.

Questions diverses :

Lors du dernier CODIR nous avons travaillé sur la mise à niveau du nouveau du règlement intérieur et validé la proposition à faire à l'AG. Yannick MEUNIER devait effectuer la mise en forme. Cependant nous devons revoir quelques écritures afin de mettre celui-ci en adéquation avec le contrôle de l'honorabilité que veut mettre en place le Ministère pour tous les dirigeants, cadres, entraîneurs diplômés ou non.

Cela passera par notre application Licences et nécessitera d'avoir systématiquement les PV des AG des clubs. Le Président indique qu'il a désigné Yannick MEUNIER comme référent pour l'honorabilité auprès du Ministère.

⇒ Feuille de route : subventions Agence nationale du Sport : Les procédures pour les demandes de subvention ANS (ex CNDS) ont été adressées aux clubs. La présentation qui devait avoir lieu lors de l'AG des 28 et 29 mars dernier n'a pu être réalisée du fait du confinement lié à la pandémie COVID. Quelques membres de la Commission chargée de l'étude des dossiers et de la proposition d'attribution des subventions ont demandé au Président Fédéral d'établir une feuille de route.

Il présente la proposition suivante :

Il s'agit en fait de confier aux fédérations la gestion de la pénurie.

L'étude des dossiers antérieurs permet le constat d'une forte disparité dans les attributions faites à l'époque par les services de l'Etat, tant au niveau des montants que des actions subventionnées.

La gestion de ces subventions par les fédérations devrait pouvoir redonner du sens et de la cohérence par rapport au projet sportif fédéral et à ses priorités. Pour nous c'est une année test, sachant que la saison prochaine il y aura un nouveau projet sportif fédéral. Il est donc important de voir si les procédures utilisées cette année peuvent être améliorées.

Nous avons reçu la note d'attribution du montant attribué à notre Fédération par l'ANS. Celle-ci contient de nombreuses contraintes : - Une enveloppe de 78 875 €, hors subvention pour aide à l'emploi. Ce montant comprend une somme de 18 900 € obligatoirement affecté aux DOM. - Il existe en plus une enveloppe complémentaire pour les clubs de 6 390 €. - La part DOM (organe déconcentré et clubs) est déjà réparti par l'ANS, soit : Guadeloupe 7 200 €, La Réunion 5 700 € et Martinique 6 000 €. Sur l'enveloppe générale de 78 875 €, 50 % au minimum doit être attribué aux clubs.

Par rapport à 2019, les organes déconcentrés bénéficiaires d'une subvention doivent obtenir au moins 50% de la subvention obtenue en 2019.

Nous avons également obtenu une subvention de 17 100 € pour 2020 et 17 100 € pour 2021 pour l'aide à l'emploi d'un agent (Abdallah TOUBAYE) et pour le fonctionnement de la fédération (Commission d'attribution par exemple).

Concernant les Ligues des DOM qui ont le droit d'être subventionnées pour des actions supplémentaires de la métropole (organisation des compétitions et déplacement en métropole notamment) avec des montants déjà affectés et dont les demandes de subvention vont être réalisées par Yannick MEUNIER, le Président Fédéral propose de privilégier des actions collectives et concertées dont tous les clubs pourront bénéficier.

Concernant les demandes de subvention pour 2020, le Président demande que les descriptions des actions ne soient pas trop vagues et permettent notamment de comprendre le budget (exemple : nombre d'heures/ jours – nombres de stagiaires – coût des intervenants – participation des stagiaires. Pour les formations de dirigeants : où ? par qui ? durée et nombre de séances ? Devis ? brochure. Pour les stages techniques : si intervenants rémunérés, doivent avoir un titre correspondant officiel). Dans le cadre d'action avec achat de matériel, un devis semble indispensable.

Il lui semble important que chaque structure reste dans sa légitimité et sa compétence, clubs/CD/Ligue. Les actions doivent correspondre aux critères fédéraux (exemple si action de développement du mini-twirl, doit passer d'abord par une formation AMT, puis par la labellisation. Pour les formations de cadres, doit passer par les cursus fédéraux. Se rapprocher des commissions fédérales).

Pour l'évaluation de l'action : Il faut des critères quantifiables (Exemple si formation : nombres de personnes formés – si développement : nombre de nouvelles licences, etc.). Le montant de la subvention proposée doit être en cohérence avec le nombre de bénéficiaire et/ou l'augmentation attendu de licenciés.

Notre discipline, c'est le bien Twirling Bâton sous toutes ses formes en loisirs ou compétitions et pour tous les âges.

Au vu des dossiers déjà parvenus, le Président pense que la Commission va avoir un certain nombre de demandes répondant aux critères dépassant les possibilités de l'enveloppe. Dans ce cas comment prioriser les attributions ?

Le Président propose que, dans ce cas, les actions avec un réel impact social soient privilégiées. Il donne l'exemple d'une action de développement de notre discipline dans un établissement pénitentiaire et d'une action de prise en charge de publics en difficulté en lien avec les restos du cœur et le secours populaire.

**Après débat, le CODIR donne un avis favorable avec
16 Pour et 4 Abstentions**

- ⇒ Les membres de la réunion conviennent de prévoir d'autres réunions si besoin, le samedi
- ⇒ Le Président indique qu'il faut mettre en place les Stages pompons. Prévoir plutôt trois lieux de stage et de la vidéo sur Facebook.
- ⇒ Le Président demande à Jean Michel et Christine de travailler sur la mise en place d'un stage commun FFTB/NBTA comme l'an dernier.
- ⇒ Le Président indique qu'il va lancer l'appel à candidature pour la constitution des instances disciplinaires. Pour mémoire il y a quatre commissions régionales et une commission nationale d'appel composée chacune de 5 membres. Il y a des incompatibilités avec certaines fonctions électives. Nous avons prévu une formation adéquate auprès du CNOSF avant la nomination. L'appel à candidature va permettre à chacun de réfléchir sur son positionnement par rapport aux fonctions électives.

Pour diffusion

Le Président Fédéral
Jean Patrick ROUSSET